

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/266

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN
DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire,

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 3332, L 3334 et L 3335

Vu la loi de Finances pour 2001

Vu la demande présentée par Monsieur Daniel DELHAYE, Président de l'association
« La Guillaume Tell » de Watten**ARRÊTE**

Art 1 : Monsieur Daniel DELHAYE, Président de l'association « La Guillaume Tell » de Watten est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons de 2^{ème} groupe à WATTEN (Nord) espace « René Degraeve » rue de la Montagne le vendredi 13 décembre 2024 de 19 h 00 à MINUIT à l'occasion d'un tir à l'arc sur perche verticale

Art 2 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant de gendarmerie de Watten

Fait à WATTEN, le 18 novembre 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.